

PRÉAMBULE

La Région doit élaborer pour 2019 un nouveau schéma prescriptif, dans un contexte incertain et troublé pour les français, la démocratie, la Terre et avec un modèle économique à bout de souffle.

La sortie de la récession de 2007, dont le pays s'extrait à grande peine depuis 2015/2016, doit être l'occasion d'une pensée neuve, s'appuyant sur les potentialités citoyennes et l'ensemble des acteurs de la région pour inventer dans un cadre institutionnel renouvelé un modèle pragmatique et un chemin désirable.

L'élaboration du nouveau Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) est une formidable opportunité pour les territoires, la Région et leurs habitants, humains et non humains.

La Région Centre-Val de Loire a adopté en 2012 son schéma régional d'aménagement « Ambition 2020 », avec l'annexe « plan climat énergie ». Le SRCAE (Schéma Régional Climat Air Énergie) a été adopté en 2012 et le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Écologique) en 2016.

La conscience écologique a progressé ces dernières années, souvent dans l'inquiétude : eau, biodiversité, climat et énergie. Chacun est en mesure de voir dans son quotidien l'impact d'un héritage agressif et sans ménagement d'une économie débridée, incapable de procurer un emploi à tous, menaçante pour la Terre, la santé et les protections sociales.

Au-delà des déclarations de bonne intention et des demi-mesures, d'une énonciation juste et claire des enjeux, le temps de l'action forte, concertée et résolue est venu. Un engagement de cohérence est requis, afin d'éviter les écueils de politiques parfois trop foisonnantes et possiblement contradictoires.

Il s'agit de préserver notre environnement, l'eau, les sols, la nature, la biodiversité..., de lutter et supprimer les causes de leurs agressions, de promouvoir et défendre une économie respectueuse des personnes et des ressources et favorisant les circuits courts, de prendre de vraies directions pour infléchir sérieusement et durablement les émissions de gaz à effet de serre (GES), de réduire les inégalités et de construire des possibilités d'emplois durables et dignes pour tous. C'est un projet ambitieux qu'il est indispensable de réussir pour transmettre un héritage renouvelé, et qui offre de réelles perspectives de bien-être aux générations actuelles et futures.

10 DÉFIS POUR METTRE 2020 SUR LA BONNE TRAJECTOIRE

La vulnérabilité climatique est aujourd'hui une donnée de base : ces dernières années, l'impact des inondations et sécheresses a touché l'économie qui ne peut vivre hors sol. L'évolution du climat depuis 1950 en France est bien documentée ; les modélisations climatiques se sont faites plus fines et se sont régionalisées (travaux météo France et sous la direction de Jean JOUZEL).

- **La région dispose d'outils de connaissance de la biodiversité et d'un riche tissu associatif.**

L'artificialisation des terres et l'augmentation de la part de forêt et de ses utilisations (on parle aussi génériquement d'augmentation de biomasse) se poursuivent sans gestion durable de l'espace. En même temps que le bocage est menacé, l'agriculture conventionnelle détruit de l'emploi et de la ressource. Elle impacte fortement la ressource en eau (quantités prélevées, contamination) et n'est compatible ni avec une préservation des sols ni avec un objectif de non perte nette de biodiversité.

Le Val de Loire reste aussi l'enjeu d'aménagements parfois excessifs, dans un contexte où il y a urgence à défendre et préserver les forêts alluviales.

- **La cartographie trame verte et bleue est un acquis récent et fragile avec des corridors et réservoirs à reconstruire ou consolider. Une consolidation et des garanties doivent être engagées dans le SRADDET sur la base de l'intérêt général, par discussion entre parties prenantes selon les principes du Grenelle de l'environnement.**

L'analyse de la situation économique en 2012 ne mesurait pas les effets de la récession de 2007 ; le portrait INSEE 2016 du Centre-Val de Loire occulte l'entretien et la rénovation du patrimoine bâti - alors même que l'on sait que la construction neuve est en chute libre depuis 2009, représente une faible part du renouvellement du patrimoine et que la précarité énergétique est bien documentée (étude INSEE 2016).

- **Il est nécessaire de rendre lisible les documents pour le citoyen et veiller à leur cohérence pour les différents acteurs, cela commence dès le diagnostic.**

1. **Un bilan global par thématique**, plutôt que par schéma contractuel ou plan, est indispensable pour des raisons de lisibilité, de cohérence et d'efficacité : soit **climat énergie, biodiversité eau, déchets**.

2. **Un diagnostic fort, transversal et intégrateur du SRADDET** basé sur :

3. **Un diagnostic climat-biodiversité-eau Centre-Val de Loire prospectif et intégré** au diagnostic général sur la base des travaux les plus récents.

4. **Une analyse économique nouvelle et territoriale** intégrant le travail d'universitaires aux côtés de l'INSEE, de la CCI, de la DREAL et de la Région.

Les calendriers des PLUI, SCOT et SRADDET sont proches et procèdent de la même loi de 2015 ; les bassins de vie et les périmètres des EPCI sont des territoires pertinents pour l'élaboration du SRADDET ; la délibération de mars 2017 du Conseil Régional prévoit dans la concertation de s'appuyer dès début 2018 sur les territoires (bassins de vie et EPCI profondément renouvelés en charge des SCOT et PLUI) ; la convergence peut et doit être organisée entre les documents de planification territoriale de manière forte, solennelle et concrète.

5. **Organiser des forums territoriaux en phase avec la cartographie des SCOT /PLUI et co-présidés avec leurs Présidents** sur des périmètres qui doivent se recouvrir.

6. **Favoriser l'inclusion de la préservation des paysages et de leurs fonctions agro-écologiques (bocages, ripisylves...) dans les documents de planification PLUI et SCOT d'ici l'adoption du SRADDET.**

La région a établi en 2016 un scénario à 2050 de transition énergétique 100% renouvelable confié à NEGAWATT/Virage énergie Centre-Val de Loire, ainsi qu'un rapport régionalisé AFTERRE en 2014 ; le rapport ONU environnement pour la COP 23 montre que réussir à limiter à 2°C la hausse

moyenne des températures suppose d'engager une action résolue pour renverser la tendance actuelle d'ici 2030 - horizon du SRADDET - ; le volet Transition Énergétique du plan d'investissement gouvernemental est une occasion à saisir pour trouver la bonne trajectoire.

Des échéances de grand carénage pour prolongation de 10 ans de certains réacteurs nucléaires en région Centre-Val de Loire arrivent à partir de 2021. La consommation finale d'énergie dans le bâtiment est plus importante en pourcentage dans la région que la moyenne ; la chute de la construction neuve depuis 2009 est très importante, la déprise des centres des bourgs et des villes est inquiétante ; le marché du neuf peut être relayé par le marché de l'entretien et rénovation, pour autant que les données soient mises sur la table et que les programmes publics soient organisés de manière concertée.

La transition vers l'agriculture biologique s'est accélérée en France (6.5%), mais la région Centre-Val de Loire, où le poids de l'agriculture (et notamment de la grande céréaliculture) est plus important que la moyenne, reste en retrait ; le bocage continue à reculer sans que l'affichage de plans d'actions stratégiques du SRCE ait quelque effet ; les états généraux de l'alimentation, comme l'impact en matière de santé et de biodiversité de l'usage du glyphosate et autres produits phytosanitaires, posent un nouveau contexte (nous faisons nôtres les constats et propositions de la Confédération paysanne, Terre de liens, CIVAM, Biocoop,... pour des politiques agricoles et alimentaires « permettant l'accès de tous et toutes à une alimentation de qualité, produite par des paysannes et des paysans qui vivent de leur travail »).

7. Engager le virage énergétique pour 2020 et la massification à 2030 (notamment dans le bâtiment), dans un objectif d'économie et de réduction globale des consommations.
8. Mettre une priorité majeure et collective sur les secteurs de la rénovation.
9. La mutation de l'agriculture, qui concerne particulièrement notre région, doit être engagée d'une manière favorable à l'emploi et aboutissant à une alimentation saine, respectueuse des sols, des ressources en eau, de la biodiversité et de la santé de tous.
10. Poser clairement la question de l'arrêt définitif de certains réacteurs nucléaires en région Centre-Val-de Loire et favoriser de manière concrète le développement de toutes les énergies renouvelables.

30 PROPOSITIONS POUR RÉUSSIR LA TRANSITION EN 2030

Pour des territoires écologiques, acteurs dans la transition

1. Lancer un appel à projet « territoires en transition », climat-énergie-biodiversité, s'appuyant sur les nouveaux documents d'urbanisme en gestation.

Argumentaire : la région dispose de documents et de programmes de qualité qu'il convient d'actualiser, de mettre en cohérence et d'exploiter pour développer la puissance d'agir. Les politiques les plus vertueuses sur un territoire sont souvent transversales et reposent sur des engagements conjoints, des porteurs de projet courageux et de l'expertise.

2. Tendre pour 2030/2035 vers le « zéro artificialisation » des terres à l'échelle régionale et documenter la région par la création d'un observatoire du foncier et d'un Établissement Public Foncier Régional.

Poser clairement la question de l'utilité avérée ou non des grands projets d'infrastructures en cours et à l'étude sur le territoire régional au regard de leurs conséquences d'impacts irréversibles environnementaux et de notre patrimoine naturel à préserver. Inciter ou réglementer un pourcentage minimum de pleine terre à conserver pour toute autorisation de nouvelle construction ou réhabilitation d'infrastructure en territoire urbain.

Argumentaire : l'artificialisation est l'un des facteurs majeurs de fragmentation de espaces naturels, coupure de corridors écologiques et de perte de biodiversité. Plusieurs projets en cours sont à ce titre très inquiétants et dénoncés par les associations (grand contournement d'Orléans, pont routier sur Loire sur la commune de Mardié, projet autoroutier de la RN 154, avec grands contournements de Dreux et Chartres...). Une fonctionnalité naturelle des sols doit être aussi favorisée en territoire urbain dans de justes proportions et de manière compatible avec les usages prévus des aménagements.

3. Reprendre de manière concertée entre ANAH, ADEME, État, Conseils Départementaux, Région avec les opérateurs concernés le programme « Habiter mieux » pour lui donner dès 2018 une nouvelle impulsion, une lisibilité et une cohérence mettant fin aux à-coups et incertitudes subis ces dernières années ; préciser la cible actuelle (parc privé ; volume traité) du service régional public de l'énergie.

Argumentaire : précarité énergétique, adaptation de l'habitat aux personnes âgées, entretien rénovation du parc social et des bâtiments publics, bâtiments tertiaires : ces points sont traités de manière insuffisamment coordonnée par des programmes et/ou des institutions différentes avec des fluctuations budgétaires inacceptables, ce qui affaiblit l'action des professionnels.

4. Renforcer sur les territoires les expertises de chef de projet pour les PLUI et SCOT pour pérenniser le travail des maîtres d'ouvrages et des bureaux d'études.

5. Passer de manière systématique dans les programmes régionaux dédiés et les CRST d'une logique « bâtementaire » et d'investissement à une logique d'ensemble pluriannuelle investissement exploitation d'efficacité énergétique et de rénovation du patrimoine : utiliser les mécanismes budgétaires et financiers ad hoc.

6. Réviser en ce sens les programmes régionaux (Energetis, COEP...) ; développer avec le concours de la CDC, dans l'esprit de « l'intracting » allemand et du volet bâtiments publics du programme d'investissement 2018/2022 du gouvernement, une politique offensive de rénovation du patrimoine bâti des collectivités locales.

7. Soutenir les PLUI débouchant sur des PLH (ou valant PLH) axés sur la rénovation du bâti et des centres bourgs et villes en même temps que la préservation des paysages et une gestion économe de l'espace.

Argumentaire : les politiques publiques sont foisonnantes, parfois contradictoires et sur un même domaine mobilisent des dispositifs multiples pas toujours cohérents.

8. Un plan de développement Berry 2018/2022 sera négocié entre la Région et les Conseils Départementaux du Cher et de L'Indre et les territoires d'application des CRST, avec le concours de l'ANAH, de l'ADEME, de l'agence de l'eau et des syndicats d'électrification. Il sera organisé autour de la valorisation et la transition énergétique des patrimoines bâti (et notamment des centres bourgs et villes), paysager et naturel (eau, biodiversité, bocage) .

Argumentaire : les inégalités territoriales entre les trois espaces de la région Centre-Val de Loire se sont accrues (éducation et jeunesse, emploi, vieillissement, santé...) ; le Berry perd pied, alors que son potentiel patrimonial est important ; la cohésion du territoire revendiquée dans « ambition 2020 » doit progresser.

9. Faire de la préservation du bocage et des forêts alluviales un outil de mobilisation des territoires et des forces économiques concernés ; étudier des coopérations public-privé inter-acteurs impliquant les propriétaires pour développer des projets favorables à la biodiversité, à une production agricole durable et à une exploitation durable de la biomasse.

Pour une transition énergétique

10. Définir et mettre en œuvre un plan d'action régional d'urgence concerté 2018/2020/2022 avec les Conseils Départementaux, les métropoles, l'Etat, l'ANAH, l'ADEME et la CDC avec un puissant volet transition énergétique pour réussir le virage énergétique 2020 et engager la massification à 2030.

Argumentaire : malgré des programmes régionaux et contractuels de qualité, le bilan en matière de transition énergétique est très en deçà des ambitions affichées, pourtant cohérentes avec les objectifs européens et mondiaux de limitation du réchauffement climatique et des gaz à effet de serre ; un nouveau contexte se présente : volet transition énergétique de 20 milliards du plan d'investissement gouvernemental 2018/2022 ; nouvelle directive européenne pour l'efficacité énergétique.

11. S'appuyer sur les scénarii NÉGAWATT et AFTERRE 2050 régionalisés pour développer l'autonomie énergétique de la région à l'horizon 2030.

Argumentaire : les Schémas et plans régionaux prévus par les lois sont multiples, sédimentés et pas toujours opérationnels ou en cohérence ; si les enjeux sont correctement énoncés par l'État, leur traduction reste variable au niveau préfectoral ; réunir de multiples comités départementaux ou régionaux multi-acteurs est chronophage sinon frustrant si l'action ne suit pas ou se fait au profit d'intérêts corporatistes ; opérer des bilans annuels, suivre les indicateurs restent indispensables ; mais le travail de pilotage doit se faire d'une manière à la fois plus intégrée et moins administrative.

12. Développer un plan d'actions bâtiment durable 2018/2022 ADEME / ANAH / CDC / État / Région / Conseils Départementaux / syndicats d'électrification.

13. Passer, en matière d'énergie, d'une logique de soutien à la mise en place de « conseillers en économie partagée » (CEP) - une première étape nécessaire - à celle d'économies de flux présents de manière opérationnelle dans les organigrammes des intercommunalités.

14. L'avenir des centrales nucléaires doit être abordé dès 2018 avec l'État et donc la question du démantèlement anticipé aussi.

Argumentaire : les centrales nucléaires présentes dans notre région vont atteindre 40 ans de vie d'ici 2030. Les enseignements de la catastrophe de FUKUSHIMA sont à considérer : un dispositif de sûreté nucléaire infaillible n'existe pas et rendu de plus en plus fragilisé dans une logique de profit et de réduction des coûts. Le risque d'un potentiel accident est inconsidéré quand il s'agit d'une contamination irréversible des territoires, de l'eau pour la population et les générations futures. Pour un changement de paradigme énergétique basé notamment sur des économies et des réductions possibles de consommation, les fins de vie prochaines de réacteurs sur notre territoire doivent servir d'opportunité pour engager des procédures de démantèlement qui seront bénéfiques aussi pour contribuer à une restauration de la qualité des eaux et réaliser des économies considérables en terme de quantités prélevées. Ces opérations seront de fait aussi génératrices d'emplois à moyen et long terme, puisque un démantèlement complet reste techniquement difficile à appréhender à ce jour, et qu'il est très probable qu'un certain nombre de sites devront être sanctuarisés et suivis pendant de nombreuses décennies.

15. Mettre en place des comités régionaux de pilotage thématiques biodiversité-eau et climat-énergie pour suivre les volets annexes du SRADDET.

Pour une reconquête de la biodiversité

16. Définir dans le plan d'action régional un volet biodiversité qui intègre les possibilités ouvertes par les outils PLUI et SCOT (Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) notamment) et proposer dans l'appel à projet « territoires en transition » l'utilisation pertinente des outils SCOT et PLUI.

Argumentaire : ambition 2020 affichait comme objectif de faire de la région Centre-Val de Loire la première région à biodiversité positive ; or nous savons que malgré les efforts la biodiversité a reculé (effectifs des insectes, et notamment abeilles, oiseaux, animaux emblématiques comme les hérissons...) ; le PRSE (Plan Régional Santé Environnement) en 2017 aborde la situation en matière de santé environnement et prône des plans d'actions territoriaux ; plusieurs territoires sont engagés dans des CLS (Contrats Locaux de Santé), notamment dans le Berry.

17. Soutenir l'élaboration d'inventaires biodiversité au niveau intercommunal en accompagnement des PLUI et SCOT en gestation.

18. Reprendre le plan d'action stratégique bocage du SRCE pour le rendre opérationnel ; intégrer ce sujet dans l'appel à projet « territoires en transition ». Mettre en place un observatoire du bocage au niveau régional.

Argumentaire : le plan d'action stratégique SRCE en faveur du bocage n'a, à ce jour, aucun caractère opérationnel. Des destructions restent malheureusement d'actualité sur les territoires.

19. Intégrer le schéma régional forêt et bois (SRFB) dans le SRCE et dans le futur SRADDET.

Oser y laisser une place pour des expérimentations et initiatives inédites, dans le respect de ce que devrait être un fonctionnement plus naturel et une gestion plus durable d'une forêt aux essences diversifiées (exemple aujourd'hui très médiatisé du best-seller « la vie secrète des arbres » - P.Wohlleben et les documentaires sur l'intelligence des arbres).

20. Développer le soutien aux mises en place de trames vertes et bleues à l'aide des outils de planification territoriales (mise en place d'OAP thématiques - biodiversité, eau ... - ; DOO des SCOT)

Argumentaire : des schémas spécialisés (ex : plan pluriannuel régional de développement forestier 2012/2016) abordent la question sous un angle particulier sans approche intégrée malgré des pétitions de principe sur la préservation de la biodiversité et une gestion durable.

La question d'une véritable éthique et charte de provenance pour la filière bois-énergie est aussi à l'ordre du jour lorsque des bois issus de destructions irréversibles peuvent à ce jour pénétrer la filière (cas de bocages détruits ou encore de bois détruits dans le cadre de projets d'infrastructures). Le réseau des chaudières bois énergie régional se doit en ce sens d'être exemplaire en terme d'approvisionnement, notamment lorsque l'origine des bois est hors forêt.

Pour une meilleure préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques

21. S'appuyer sur les trames vertes et bleues, les analyses et travaux de l'ARS et des agences de l'eau, et localement sur les SCOT et PLUI en cours, pour avoir une politique dynamique et cohérente au niveau régional ; encourager dans l'appel à projet 2018/2020 « territoires en transition » les

projets intercommunaux de bonne gestion de l'eau (mettre fin aux gaspillages et veiller à l'équilibre des usages). Mettre en avant l'enjeu majeur de protéger les têtes de bassins et les zones humides, de rétablir une continuité écologique des rivières (effacement ou suppression d'obstacles), et de maintenir les ripisylves.

22. Ne plus tolérer et pénaliser les pratiques qui freinent les économies d'eau et retardent une réduction massive de l'utilisation des produits phyto-sanitaires en agriculture et contraires à une restauration de la qualité des eaux. Les différentes parties doivent être mises face à leurs responsabilités (producteurs, syndicats, distributeurs) et des compromis conséquents s'imposer dans l'intérêt général. Des décisions courageuses sur des situations possibles de réductions temporaires de rentabilité ou rendements à court terme doivent être envisagées. **Au contraire, encourager fermement et financer les vraies pratiques vertueuses de réduction et qui respectent la ressource en eau (reconversions en agriculture biologique, passages en agriculture intégrée..).**

Engager clairement une politique visant à réduire les quantités prélevées, en privilégiant les pratiques et choix agricoles économes en eau, l'élevage à l'herbe, engageant des actions de lutte contre le gaspillage (réseaux vétustes et mal entretenus), stopper le drainage...

Argumentaire : le Diagnostic Régional Santé Environnement (2016) comme la note DREAL d'octobre 2017 font de la qualité et de la gestion de l'eau un enjeu régional fort ; le SDAGE établit un plan d'adaptation climatique auquel nos associations ont contribué ; en même temps les préfetures de département produisent des arrêtés régressifs concernant la définition des points considérés pour les Zones de Non Traitements (ZNT) qui sont aujourd'hui l'objet de recours et contentieux portés par les associations.

La question de la ressource en eau doit être abordée à nouveau de manière conséquente et urgente après ces deux dernières années, 2016 et 2017. Des leçons doivent en être tirées : une logique corporatiste pour des profits à court-terme et un report des conséquences environnementales et des coûts induits sur d'autres acteurs ne sont plus acceptables quand ce bien commun est à ce point en péril.

Pour des modes de transports de proximité, doux et durables

23. Moderniser de manière crédible pour l'usager le réseau ferré structurant en signant un accord avec les SNCF, RFF et l'État, et réorganiser l'intermodalité bus / réseau ferré.

Valoriser de manière opérationnelle (cartographie notamment) dans le SRADET les slogans, valeurs et orientations (ex. véloroutes ; parcs et jardins) du schéma régional de tourisme 2016/2021 : « nature-culture-art de vivre : prendre le temps de partager » « douceur, ressourcement, temps retrouvé ».

Argumentaire : la DREAL dans la « note d'enjeux État » d'octobre 2017 souligne l'enjeu de la modernisation du réseau ferré structurant et notamment de la ligne POLT (Paris-Orléans-Limoges-Toulouse); la politique régionale des transports est dépendante de celle de l'État et de la SNCF; régularité, qualité du matériel des trains « Intercités » et « Transilien », sont à ce jour critiquées.

Pour une économie circulaire

24. Faire connaître sur le site de la Région le diagnostic du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) initié en 2017. Et initier une politique globale en faveur de l'économie circulaire.

25. Appuyer la transformation du traitement des déchets (emballages...) et mener avec les collectivités une campagne régionale forte de sensibilisation et d'éducation pour une réduction massive des déchets. Pour les déchets organiques, mettre en priorité forte sur les solutions de retour à la terre (compostage).

Argumentaire : les sacs plastiques alimentaires non biodégradables sont aujourd'hui prohibés ; mais les emballages et les déchets plastiques prolifèrent et leur tri est déficient. Le suremballage et les conditionnements unitaires sont encore trop présents notamment sur le marché de la grande distribution. Un retour à des comportements plus sobres et économes est à encourager (achats de denrées en vrac avec récipients réutilisables, achat du juste besoin, vente au détail, alternatives innovantes chez les commerçants et dans les filières de distribution...)

26. Alimentation : lutter et sensibiliser pour une réduction forte du gaspillage alimentaire, et aussi sur les intérêts santé, transition énergétique, lutte contre le réchauffement climatique, d'une évolution des comportements vers une alimentation moins carnée. Utiliser ces messages comme leviers d'économies substantielles des dépenses dans la restauration collective pour y augmenter la part d'alimentation biologique de proximité. Favoriser les initiatives d'un retour du maraîchage en proximité des villes pour approvisionner l'alimentation collective en circuits courts et générateurs d'emplois. Bannir ou pénaliser les projets d'installation d'exploitations à fort nombre et concentration animale, incompatibles au bien-être animal et aux objectifs de transition.

Pour une démocratie citoyenne et participative

27. Procéder à une évaluation dynamique des politiques publiques contribuant à la réussite du SRADET avec l'appui d'universitaires français (Tours, Orléans, ...) et étrangers.

28. Prendre en compte la transformation de l'intercommunalité initiée en 2015 qui dessine entre 2017 et 2020 une nouvelle configuration des pouvoirs locaux.

29. L'appel à projet « territoires en transition », comme les points ci-dessus, doivent renforcer la dynamique des CRST : les futurs CRST devront être encore plus volontaires et incitatifs en renforçant les bonus sur les volets transition énergétique et biodiversité, et en incluant des bonus de préservation des paysages et de gestion économe de l'espace.

Argumentaire : les CRST sont pour partie éco-conditionnés ; sont-ils suffisamment incitatifs pour amorcer le virage 2020 ? L'État envisage des contrats de transition énergétiques avec les Collectivités : quelle cohérence dans les politiques publiques sur un même champ ?

30. Développer dans le cadre du SRADET et des accords interinstitutionnels qui peuvent en découler une éducation à l'environnement et au développement durable, en initiant et soutenant des projets concrets (écoles, collèges, lycées), ainsi qu'au travail manuel pour les jeunes publics. Développer /soutenir un programme « Terre vivante » et « Nature en ville » (végétalisation, biodiversité, fermes urbaines) dans les métropoles et les villes. Eduquer à l'alimentation et à l'agriculture pour limiter l'impact de la publicité.

Argumentaire : production et consommation de masse facilitées par l'utilisation massive des énergies fossiles, l'automatisation des processus industriels comme la révolution numérique conduisent au développement d'une civilisation immatérielle ; dans les pays les plus riches, celle-ci aboutit à l'ignorance de la terre vivante, alors même que la connaissance du vivant a fortement progressé.